

A - PROBLÉMATIQUE :

L'attention portée à la qualité du traitement des espaces publics et des traversées de villages qui contribuent fortement à la mise en valeur des paysages urbains et à la qualité du cadre de vie des habitants. Une certaine homogénéité, simplicité, pérennité d'aménagement des espaces publics devront être recherchées afin de conforter l'image des bourgs et village du territoire du Pays.

B - DÉMARCHE :

- **Faire appel à un concepteur :** architecte, paysagiste
- **Se fonder sur une lecture attentive du site :** relief, cadre périphérique, matériaux, revêtements de sols, mobilier, végétation, éléments paysagers structurants, etc.

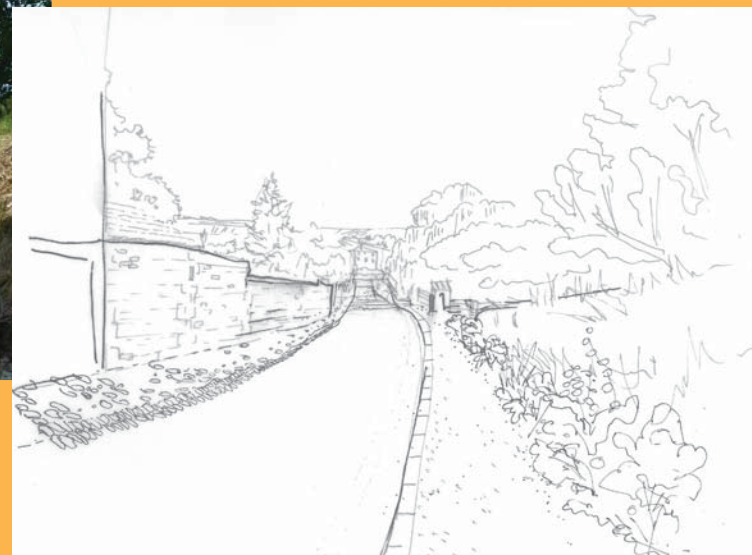
C - PRESCRIPTIONS :

Maintien et mise en valeur de l'existant

- **Composer l'espace public en portant attention aux qualités de l'existant :**
 - le petit patrimoine (lavoirs, fontaines, croix, puits, ...),
 - les murs,
 - les vues sur les monuments, sur le grand paysage
 - l'écoulement de l'eau



- Réduction de l'espace dédié à la voiture
- aménagement d'un cheminement doux séparé de la voie, adapté aux PMR (personnes à mobilité réduite)
- végétalisation du talus
- rétrécissement de la chaussée en entrée de bourg
- changement de revêtement de sols pour une mise en valeur d'un lavoir situé à l'entrée du bourg



- Réduction de l'espace dédié à la voiture
- aménagement d'un cheminement doux séparé de la voie, adapté aux PMR
- aménagement d'un parvis devant la mairie et suppression des grilles non adaptées
- végétalisation en pied de mur



Différenciation des séquences

- **Différencier les séquences non urbaines des séquences urbaines et adapter le traitement paysager** (transitions entre espaces naturels et agricoles et espaces urbains)
- **Bien identifier et marquer les articulations, les transitions entre séquences**

Usages

- **Identifier les usages existants, les dysfonctionnements, les domaines privés / publics, etc.**
- **Limiter clairement l'emprise de la chaussée** en évitant les bordures béton et en privilégiant les pavés, bordures végétalisées, etc.
- **Limiter et rationaliser le stationnement.** Planter les parkings, éviter les grandes étendues d'enrobé, préférer les aires de stationnement enherbées ou empierrées avec joints engazonnés...
- **Prévoir des liaisons douces** (cycles, piétons...)
- **Adapter les aménagements au Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**

Matériaux - revêtements de sols

- **Utiliser des matériaux simples, locaux et adaptés aux usages** : enrobé, béton lavé, stabilisé, stabilisé renforcé, mélange terre-pierre, gravillons...



- Aménagement d'une voie secondaire
- maintien de la perméabilité visuelle vers les paysages alentours
- aménagement d'une voie partagée (voitures, cycles, piétons)
- création d'un caniveau central en pierre
- aménagement et végétalisation des pieds de murs et des seuils



- Réduction de l'emprise de la voirie au niveau du carrefour. la voie principale est plus marquée
- création d'un cheminement doux confortable, adapté aux PMR
- séparation du cheminement piéton par une bande végétalisée et arborée
- aménagement et végétalisation des seuils



- **Limiter l'usage de l'enrobé au strict usage des voies de circulation**
- **Privilégier les matériaux perméables**, notamment pour les espaces piétons

Végétation

- **Utiliser majoritairement des végétaux locaux** (voir fiche «Planter»)

Mobilier

Limiter l'utilisation de mobilier, choisir un mobilier simple, modeste.

- **Homogénéiser l'utilisation du mobilier**
- **Intégrer quelques éléments très qualitatifs** qui, mis en valeur, peuvent suffire à donner de la qualité à l'ensemble.

Éclairage

- **Adapter l'éclairage aux usages**
- **Limiter le nombre de mâts d'éclairage**
- **Choisir des formes simples, contemporaines**, qui pourront facilement être remplacées.

Réseaux

- **Enterrer les réseaux aérien** lors de l'aménagement



- aménagement d'une placette plantée en bordure de traversée
- déplacement du monument aux morts
- aménagement d'un jardin à l'arrière du monument
- aménagement d'un petit local pour la collecte des déchets



Quelques matériaux de sols que l'on retrouve localement : pavés, béton lavé, stabilisé

OUTILS :

- **PLU : emplacement réservés pour la création de cheminements doux**
- **Actions de formation à destination des professionnels de l'aménagement**

PARTENAIRES :

- **CAUE 16**